

## NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

### I/ CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter, à savoir :

- 1./ N'occuper les lieux que bourgeoisement, l'exercice de tout commerce, profession ou industrie étant formellement interdit, le locataire reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.
2. / Respecter la capacité d'accueil de l'habitation ; Le propriétaire pourra sommer le locataire de quitter les lieux sans prétendre à aucun remboursement dès lors qu'il constate que la capacité d'accueil n'est pas respectée. La caution sera immédiatement encaissée pour non-respect du règlement en cas de débordement.
3. / Respecter la destination de l'habitation et n'apporter aucune modification d'agencement des meubles et des lieux.
4. / Ne pouvoir substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer, en totalité ou partiellement, même gratuitement les lieux loués, sauf accord écrit du propriétaire.
5. / S'abstenir de jeter dans les lavabos, douches, éviers des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.
6. / Effectuer toute réclamation concernant les installations dans les 48h suivant l'entrée dans le logement. Dans le cas contraire, elle ne pourra être admise.
7. / Avertir le propriétaire dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.
8. / Autoriser le propriétaire, ou tout tiers mandaté par lui à cet effet, à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence. Le Locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire apparaîtraient en cours de location.
9. / Éviter tout bruit ou comportement, de son fait, du fait de sa famille ou du fait de ses relations, de nature à troubler les voisins.
11. / Renoncer à tout recours contre le propriétaire en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
12. / Entretien le logement loué et le restituer en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de location. Si des objets figurant à l'inventaire sont endommagés, le bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.
13. / Le logement est non-fumeur, merci de fumer uniquement sur la terrasse extérieure, un cendrier est à votre disposition.
14. / La mise à disposition du logement est à partir de 15h, et la libération se fait avant 10h.

## II/ RESERVATION ET REGLEMENT

**RÈGLEMENT** - Des arrhes de 30% sont demandées au moment de la réservation afin de valider celle-ci. Ces arrhes ne seront en aucun cas restituées. - Le solde du séjour est à régler 15 jours avant l'arrivée dans les lieux par virement bancaire ou par carte bancaire directement sur le site internet. - Si la réservation intervient dans un délai de moins de 15 jours avant la date d'arrivée, le locataire devra régler la totalité du montant du séjour à la réservation. - Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable couleur péyi. Le locataire devra respecter la date de fin de location initialement prévue.

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES** - Frais de ménage de fin de séjour obligatoires de 50€ - Taxe de séjour : 2,50€/adulte et par jour. Les personnes mineures sont exonérées de la Taxe de Séjour.

## III/ CLAUSE RÉSOLUTOIRE

A défaut de paiement du solde du montant de la location avant l'entrée dans les lieux, le contrat sera résilié de plein droit, si bon semble au propriétaire, et sans formalité judiciaire.

## IV/ GARANTIES

Il est prévu un dépôt de garantie d'un montant de 300€ qui sera automatiquement consigné sur votre carte bancaire et relâché 7 jours après. En aucun cas il ne s'agit d'un débit sur votre compte bancaire. Il vous sera restitué après votre séjour déduction faite des frais éventuels de remplacement ou de nettoyage et/ou toute autre prestation annexe non réglée. Toute clé perdue ou détériorée sera facturée au locataire. Le locataire est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient être causés aux installations et aménagements de l'habitation. Si cette caution s'avère être insuffisante, il lui serait donc demandé de la parfaire.

## V/ ÉTAT DES LIEUX - INVENTAIRE

**ETAT DES LIEUX D'ENTRÉE** Si l'état des lieux n'est pas établi contradictoirement et signé simultanément par le propriétaire (ou son mandataire) et le locataire, l'état des lieux sera contestable par le locataire dans un délai de 48 heures suivant la remise des clés. À défaut de contestation par ce dernier dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux réalisé par le propriétaire sera réputé accepté par le locataire.

**ETAT DES LIEUX DE SORTIE** Un état des lieux et un inventaire seront établis par le bailleur (ou son mandataire) et le locataire à la fin de la location chacun en conservant un exemplaire signé. Dans le cas contraire (absence d'état des lieux et/ou d'inventaire état des lieux et/ou d'inventaire établis unilatéralement par le locataire), l'absence de contestation par le propriétaire dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet. La restitution des clés au propriétaire, en fin de location, ne pourra en aucune manière emporter renonciation des réparations locatives s'il est avéré que celles-ci sont du fait du locataire. S'il n'a pas été fait état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu les lieux loués en bon état de réparations locatives et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire (article 1731 du code civil).

## VI/ CONDITIONS D'ANNULATION

### *ANNULATION DU FAIT DU LOCATAIRE*

- Toute annulation doit être notifiée par mail avant l'entrée en jouissance.
  - Les arrhes restent acquises au propriétaire.
  - En cas de non présentation, passé un délai de 24h, le présent contrat est considéré comme nul et non avenu, les Arrhes et le solde restant acquis au propriétaire, le propriétaire peut disposer de son meublé.
- En cas d'interruption du séjour ou de retour anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

### *ANNULATION DU SÉJOUR DU FAIT DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON MANDATAIRE*

Si le propriétaire annule une réservation, il s'engage à rembourser les Arrhes versées et à proposer une solution de remplacement équivalente ou supérieure à ladite réservation.

### INCAPACITÉ DE VOYAGER DU FAIT DE LA PANDÉMIE COVID-19

Couleur péyi s'engage à procéder à un avoir valable 12 mois (déduction faite du montant des arrhes versées) à la convenance du client dans les deux cas suivants, si dans les 7 jours avant la date d'arrivée :

- Impossibilité du client de se rendre à destination par décision d'une autorité légale, ou décision administrative ; ou étant sous le coup d'une mesure de confinement, septaine obligatoire, interdiction de voyage pour un motif non impérieux ; L'impossible de se rendre sur le lieu de séjour suite à une modification de plan de transport décidé par des opérateurs privés ne rentre pas dans les conditions de remboursement.
- Impossibilité pour Couleur Péyi d'accueillir le Client dans des conditions d'accueil conformes au respect des dispositions des bonnes pratiques de prévention COVID 19.

Ces possibilités d'annulation sans frais ne s'appliquent pas aux circonstances qui relèvent de la zone de risque personnel du client. Dans ce cas précis, le séjour du client est soumis aux conditions d'annulation classiques.

## VII/ RESTRICTION

Les animaux de compagnie ne sont pas admis, leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat.

## VIII/ EQUIPEMENT

Est à disposition du locataire et inclus dans le séjour : - Le linge de maison : draps, serviettes de toilette, tapis de bain, torchon - Cuisine équipée : réfrigérateur combiné, plaque de cuisson, micro-ondes, Nespresso, four, bouilloire, verres à vin et à champagne, lave-vaisselle - WIFI, TV connectée, mini enceinte Bluetooth, sèche-cheveux, lave-linge et un sèche-linge

## IX/ CLIMATISATION

Dans une démarche éco-citoyenne, nous vous demandons de n'utiliser les climatiseurs que lorsque les portes et fenêtres sont fermées. Il est interdit de laisser les climatiseurs en marche lorsque vous êtes absents. Le propriétaire ou son représentant se réserve le droit de couper la climatisation si celle-ci fonctionne alors que le logement est inoccupé.

## X/ ARRIVEES ET DEPARTS

Les arrivées ont lieu à partir de 15h en autonomie. Le jour de votre arrivée au plus tard, vous recevrez les instructions et le code de la boîte à clés. - Les départs se font au plus tard à 10h. A la sortie, les locataires devront rendre leur logement dans un état correct de propreté.